

Le Comité Social Territorial (CST) départemental émet des avis, fait des propositions et des recommandations.

Sa consultation est obligatoire mais l'autorité territoriale reste libre de la décision finale.

**RAPPEL** : l'avis du CST doit intervenir préalablement à la décision de l'assemblée délibérante et à la date d'effet.

Adresse mail : [cst@cdg30.fr](mailto:cst@cdg30.fr)

Tout dossier arrivé au CDG passé la date limite sera présenté à la séance suivante.

Pour toute modification du calendrier, une actualisation sera mise en ligne sur notre site internet

Date prévisionnelle 2024 CST	Date limite de saisine
Jeudi 8 février	Mardi 23 janvier 2024
Jeudi 4 avril	Mardi 19 mars 2024
Jeudi 20 juin	Mardi 4 juin 2024
Lundi 9 septembre	Vendredi 23 août 2024
Jeudi 17 octobre	Mardi 1 <sup>er</sup> octobre 2024
Jeudi 5 décembre	Mardi 19 novembre 2024